

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 25 Votants : 33</p>	<p>Séance du 2 avril 2025 à 19h00</p> <p>Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.</p>
<p>Délibération : N° DEL_2025_023</p> <p>OBJET : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024</p>	<p>Date de convocation :</p> <p>Étaient présents M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, Mme Céline CLAUDE, M. Ridha GUICHARD, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Joséphine CALTAGIRONE, Mme Pascale FOURNIER, Mme Isabelle CHAUVE, M. Laurent GONZALES, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Leila MECHTAR, Mme Esther BONCORI, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Séverine REYNAUD, M. Jean-Pierre GRANATA, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, Mme Katy BORREGO, M. Damien LEFORT, Mme Fanny LASSABLIERE</p> <p>Ont donné pouvoir Carole TAMBUZZO (pouvoir à Caroline BENOUMELAZ) Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT) Alexandre PETIAUX (pouvoir à François TAMBUZZO) Nasira DEBBAH (pouvoir à Jean-Louis FONTBONNE) Jean-Louis VALENTE (pouvoir à Damien LEFORT) Frédéric MARINELLI (pouvoir à Séverine REYNAUD) Nadia MEBARKI (pouvoir à Jean-Pierre GRANATA) Cendrine BARLET (pouvoir à Fanny LASSABLIERE)</p> <p>Secrétaire de séance : M. Julien CHANELIERE</p>

Rappel et référence(s) :

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L.1612-12 – L.1612-13 L.2121-14, L.2121-31 ;

Vu l'article 242 de la loi de finances pour 2019 ;

Vu la délibération n° 2023-090 du Conseil municipal du 22 novembre 2023 approuvant l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget de la ville.

Contenu :

Pour rappel, la Ville de Rive-de-Gier s'est portée en 2023 candidate pour la vague d'expérimentation du CFU portant sur les comptes de l'exercice 2023 et suivants.

Le CFU a vocation à devenir, au plus tard au titre de l'exercice 2026, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification :

- qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- d'améliorer la qualité des comptes,
- et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le Conseil municipal va donc délibérer pour la 2ème fois sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion.

Point financier :

Les résultats pour l'exercice 2024 du CFU sont présentés comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes	21 478 225,18	9 227 230,52	30 705 455,70
Dépenses	20 268 502,02	8 460 430,97	28 728 932,99
Résultat de l'exercice	1 209 723,16	766 799,55	1 976 522,71
Résultat reporté	2 809 860,00	-4 080 908,53	-1 271 048,53
Résultat de clôture	4 019 583,16	-3 314 108,98	705 474,18
Solde restes à réaliser	-3 420,49	2 162 566,95	2 159 146,46
Résultat RAR compris	4 016 162,67	-1 151 542,03	2 864 620,64

Proposition :

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le Compte Financier Unique 2024 pour le budget de la Ville.

Le Conseil municipal adopte à la majorité la présente délibération

Votant contre : 11

Nasira DEBBAH, Séverine REYNAUD, Jean-Pierre GRANATA, Jean-Louis VALENTE, Jean-Louis FONTBONNE, Anne-Marie GAUDENCIO, Damien LEFORT, Frédéric MARINELLI, Fanny LASSABLIERE, Nadia MEBARKI, Cendrine BARLET

**Le Maire,
Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,
Vincent BONY**

**Le secrétaire de séance,
Julien CHANELIERE**